

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 06 OCTOBRE 2009

Convocation en date du : 29/09/2009

Date d'affichage de la convocation : 29/09/2009

Date d'affichage du Procès-Verbal : 10/10/2009

L'an deux mille neuf, le six octobre à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

### **Présents** :

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Séverine DEBIEMME, Nicole DUREL, Chantal JUGNET, Marie LAPALUS, Elisabeth MARTINOT.

MM. Jean-Pierre BENAS, Michel CORTIER, Jean-Yves COURTOIS, Jean-Baptiste DUPY, Christian MAZUÉ, Marcel RENON.

**Absents-excuses** : M. Michel POURCELOT a donné procuration à M. Marcel RENON.

M. Roland SIMONET a donné procuration à M. Jean-Yves COURTOIS

Mme Chantal JUGNET a été élue Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2009 est approuvé sans observations particulières.

### **1°) Dossier avenir de La Poste**

Le Maire commente la rencontre qui a eu lieu juste avant cette réunion avec la Direction de La Poste MM. DAMBO, Directeur des Ventes Groupement Saône-et-Loire Sud et PARIZOT, Directeur d'établissement du territoire Cluny-Tramayes relative à l'avenir du Bureau de Poste de Dompierre.

Il a été rappelé les modalités de la présence postale sur l'ensemble du territoire suite à la Loi du 20 mai 2005 sur la régulation des activités postales et le service universel du courrier et du colis.

Actuellement le Bureau de Poste est ouvert 33 heures par semaine avec une moyenne de 60 clients par jour (environ 2/3 le matin et 1/3 l'après-midi).

La Direction de La Poste souhaite réduire de 33 à 18 heures par semaine l'ouverture au public et demande aux Elus de réfléchir sur un partenariat public/privé avec la création d'une Agence Postale Communale en remplacement du Bureau de plein exercice. Dans ce cas, l'agence est tenue par un Agent Communal et La Poste s'engage à verser à la Commune, par convention d'une durée de 9 ans renouvelable, une indemnité 962 € par mois (montant actualisé chaque année), pour une ouverture au public de 15 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après un large débat,

- refuse la réduction des horaires d'ouverture au public du Bureau de Poste sollicitée par la Direction de La Poste,
- dit que ce désengagement des missions de service public n'est pas acceptable,
- rappelle que la population est très attachée à ce Bureau de Poste qui connaît une fréquentation très soutenue,
- demande à la Direction de La Poste de maintenir ce Bureau de proximité dans notre Commune, en pleine évolution démographique,
- demande aux habitants de se mobiliser pour que le Bureau de Poste continue d'apporter avec une amplitude horaire maximum d'ouverture au public, toutes les missions de service public.

### **2°) Travaux bâtiments**

Jean-Yves Courtois, Adjoint au Maire, commente les travaux de démolitions réalisés dernièrement par les Agents techniques communaux dans le bâtiment de l'ancienne Perception ; il indique que l'intervention du plâtrier est prévue autour du 15 octobre prochain.

Une discussion s'instaure sur le maintien du déplacement du Bureau de Poste dans les anciens bureaux de la Perception, décidé lors de la séance du Conseil Municipal du 02 juin 2009.

Le Maire précise qu'actuellement il n'a pas reçu de réponse de la Direction de La Poste sur ce transfert et sur la prise en charge de certains travaux dans les nouveaux locaux.

Il indique qu'une réflexion est à mener sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans l'ensemble du bâtiment administratif.

Le Conseil Municipal,

- décide de stopper ce transfert pour l'instant mais de continuer les premiers travaux dans les bureaux de l'ancienne Perception : changements des fenêtres, plâtrerie, électricité,
- dit que les travaux de réhabilitation de l'appartement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage doivent débiter dans les meilleurs délais possibles.

Le Maire confirme que « l'A.D.M.R. des trois vallées » est entrée dans les locaux de la maison des services publics, mis à disposition par la Commune, 228 Grande Rue, le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

Le Maire indique que l'A.D.M.R. souhaite l'installation dans les locaux d'une régulation pour la gestion du chauffage et la pose d'une sonnette avec détecteur de passage.

Jean-Yves Courtois, concerné par ce dossier, quitte la salle.

Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 512,23 € T.T.C. pour ces travaux supplémentaires, présenté par M. Jean-Yves Courtois, Electricien.

Jean-Yves Courtois commente la réunion du 18 septembre dernier avec la Commission municipale des bâtiments et les dirigeants du Football-Club Dompierre/Matour, au bâtiment « vestiaires du stade ».

Divers travaux sont envisagés dans ce bâtiment : remplacement des plafonds, du chauffage, installation d'une vidange eau dans le local-buvette, chauffe-eau gaz unique, étude pour déplacement de la citerne propane de la salle des fêtes pour une utilisation commune avec les vestiaires, modifications de la ventilation et des menuiseries extérieures ; des W.C. pour personnes à mobilité réduite sont envisagés à l'extérieur du bâtiment ; le nettoyage de « la noue » en toiture est à réaliser très rapidement.

Ces travaux vont faire l'objet d'un descriptif détaillé avant la fin de l'année et des devis seront ensuite sollicités auprès des artisans locaux ; une demande de permis de construire sera aussi demandée. Frédéric Laborier se charge d'établir les plans intérieurs des locaux.

Le Maire rappelle qu'il devient urgent qu'un plâtrier examine les travaux à réaliser au plafond de l'église.

D'autre part, l'arrosage automatique aux abords de l'église n'est pas toujours fini d'être réparé et il devient urgent que ce chantier soit remblayé. Bernard Litaudon, plombier en charge de ces travaux, sera à nouveau sollicité pour une intervention rapide.

### **3°) Travaux voirie**

Jean-Pierre Benas, Adjoint du Maire commente les différents travaux réalisés dernièrement par l'entreprise Thivent sur le parking de l'école maternelle, rue de la Gendarmerie et rue Jeanne Aucaigne. Reste le goudronnage des trottoirs rue Jeanne Aucaigne.

Jugés encore en bon état et non budgétés, les trottoirs de la rue de la Gendarmerie ne seront pas bitumés.

Divers apports de matériaux ont été effectués sur des chemins communaux, notamment sur celui de Commerçon à Poizolles.

Il est rappelé à tous les riverains de voies communales et rurales que les élagages des haies et arbres doivent être réalisés dans les meilleurs délais afin de ne pas perturber les lignes téléphoniques et électriques. Des riverains aux abords de Monnet ont été contactés suite à un courrier d'une habitante.

Un courrier sera transmis à France Telecom pour des fils hors supports notamment au Bourg de Meulin.

A la demande de J.Y. Courtois, la Commission des chemins se rendra à Meulin, « Champ Rouan », aux abords de la Maison Couriaud.

#### **4°) Dossier réaménagement et extension de l'Ecole**

Le Maire commente la réunion de la commission des affaires scolaires et des bâtiments du 11 septembre dernier concernant le projet de réaménagement et d'extension de l'école/Cantine.

Il présente l'étude de faisabilité établie par le Cabinet Chambaud, Architectes, pour ces travaux sur le site de l'école maternelle existante.

Deux solutions sont proposées avec une construction d'un bâtiment (cantine ou école maternelle) au fond de la cour de l'école, côté route du cimetière. Il apparaît que le bâtiment de l'école avec plus de 900 m<sup>2</sup> de surface utile sur les 3 niveaux pourrait accueillir l'ensemble des classes (maternelle et primaire), le restaurant scolaire, la salle d'évolution et les bureaux scolaires ; une extension du bâtiment pourrait être réalisée côté façade nord avec la création d'un escalier, ascenseur et restaurant scolaire ou salle d'évolution, sans pénaliser la cour de récréation existante. Le coût estimatif des travaux est de l'ordre de 800 000 €.

Le Conseil Municipal, après un large débat :

- décide de poursuivre l'étude de ce réaménagement et extension de l'école,
- décide de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de cette opération,
- charge le Maire de rechercher dès maintenant les financements possibles pour cet important investissement.

#### **5°) Acquisition extincteurs**

Le Maire explique que, suite à la vérification annuelle des extincteurs de la Commune, il est apparu que 15 appareils ont plus de 10 ans et doivent être remplacés. Une consultation auprès de différents prestataires a été réalisée.

Le Conseil Municipal accepte la proposition des Ets Desautel, Protection incendie, pour un montant de 1 400 € H.T.

#### **6°) Eclairage public**

Le Maire donne connaissance de l'estimation du Sydesl relative au remplacement du matériel vétuste « commandes éclairage public » afin de permettre une meilleure programmation et une extinction de l'éclairage une partie de la nuit.

Le coût des travaux est de 7 859 € et après participation du SYDESL et l'aide du Conseil Général, la contribution de la Commune sera de 2 360 €.

Le Maire explique qu'une interruption de l'éclairage public de minuit à 05 heures du matin apporterait une économie sur la facture E.D.F. de l'ordre de 45 à 50 % (2 500 € environ) par an et en plus ce dispositif entre dans une démarche de développement durable.

Le Conseil Municipal,

- après discussion et intervention notamment de J.Y. Courtois sur les difficultés que pourraient apporter une extinction de l'éclairage pour le Centre-Bourg, adopte le principe de la réalisation de ces travaux conformément à l'estimation du Sydesl,
- dit qu'une réunion d'informations avec toute la population sera organisée prochainement pour discuter de ce nouveau dispositif.

### **7°) Contrat d'accompagnement dans l'emploi**

Le Maire commente sa récente rencontre avec des représentants de la Mission Locale Jeunes du Mâconnais venus présenter le dispositif des nouveaux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) Passerelle, proposés par le Pôle Emploi.

Le C.A.E. Passerelle est juridiquement un C.A.E. de droit commun qui s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail ; cette cible concerne également les jeunes diplômés (tous niveaux diplômes) pour l'acquisition d'une première expérience professionnelle ou de réorientation : C.D.D. de 12 mois minimum, renouvelable une fois, temps plein ou temps partiel (20 h. minimum hebdomadaires), prise en charge de l'Etat limitée à 90 % du taux brut du SMIC (salaire et charges sociales).

Le Maire indique qu'il serait peut-être opportun de prévoir dès maintenant une réorganisation du secrétariat de la Mairie suite au départ en retraite au 30 juin 2010 du Secrétaire titulaire Jean-Paul AUBAGUE. Emmanuelle BOURQUIN pourrait être appelée à le remplacer mais alors une secrétaire adjointe serait à recruter ; l'embauche dans le cadre d'un C.A.E. Passerelle pourrait apporter une solution éventuellement dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Le Conseil Municipal, après un large débat,

- après discussion, accepte le principe d'un recrutement pour le Secrétariat de la Mairie dans le cadre d'un C.A.E. Passerelle,
- décide la constitution d'une commission pour définir les caractéristiques du poste à pouvoir et suivre les entretiens d'embauche en liaison avec la Mission Locale Jeunes, le Pôle Emploi et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de Saône-et-Loire,
- désigne Mmes Paulette Baligand et Chantal Jugnet et MM. Jean-Pierre Benas et Michel Cortier comme membres de cette commission.

### **8°) Zone Artisanale de Chassigneux**

Le Maire donne connaissance de la nouvelle estimation des travaux établie par le Cabinet SECUNDO, Maître d'œuvre du Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais, pour l'extension du réseau d'eau potable à la Zone Artisanale de « Chassigneux », suite à la rencontre sur place avec J.Y. Courtois.

Le coût des travaux est estimé à 7 100 € H.T.; ils font l'objet d'une subvention du Conseil Général au titre du programme 2007, taux de 30 %.

Il rappelle les précédentes délibérations relatives à ce dossier et propose de se prononcer définitivement sur ces travaux.

J.Y. Courtois explique que le diamètre de cette future canalisation semble trop important mais que le S.I.E. du Brionnais l'impose.

Le Conseil Municipal :

- après discussion, accepte la participation financière de la Commune auprès du S.I.E. du Brionnais pour ces travaux, d'un montant de 7 100 € H.T., moins la subvention du Conseil Général au taux de 30 %,.
- demande la réalisation de ce chantier dans les meilleurs délais.

### **9°) Dompierre de France**

Le Maire donne lecture du courrier de remerciements de M. le Président National des Dompierre de France suite à la 16<sup>ème</sup> assemblée générale qui s'est tenue dans notre Commune les 19-20 septembre dernier.

Le Maire confirme avoir proposé que le vingtième anniversaire des Dompierre de France se déroule à Dompierre-les-Ormes en 2013, siège historique de cette Association.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le Maire propose aussi l'organisation d'une fête à Meulin pour célébrer le 45<sup>ème</sup> anniversaire de la fusion Dompierre-Meulin.

### **10°) Château d'Audour**

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Claire BEYGO, propriétaire du Château d'Audour transmis à M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, relatif à un problème d'alimentation en eau et à la borne d'incendie.

Il rappelle qu'un huissier a été mandaté par la Commune pour venir constater les abords de la voirie à proximité du Château.

### **11°) Travaux d'Intérêt Général**

Le Maire indique qu'un jeune homme effectue depuis le 02 octobre dernier (les vendredis et samedis) 105 heures de travail d'intérêt général dans notre Commune (travaux de nettoyage et d'entretien).

### **12°) SIRTOM de la Vallée de la Grosne**

Martine CARRETTE, Conseillère Municipale, commente les différentes réunions avec Roland SIMONET pour l'aménagement des « points propres ». Elle propose le déplacement des « points propres » du parking de la bascule au parking du cimetière.

Un petit aménagement devra être réalisé par les Agents techniques aux abords du cimetière afin de protéger ce site du Lotissement du Haut de La Garde.

Des déplacements de conteneurs sont envisagés à l'entrée du Camping et vers les chalets-loisirs.

Le Conseil Municipal accepte les aménagements proposés.

### **13°) S.I.V.U. Enfance et Jeunesse de la Haute Grosne**

Paulette BALIGAND, Adjointe au Maire, commente la récente réunion du SIVU « Enfance et Jeunesse de la Haute Grosne ».

### **14°) Office de Tourisme / Communauté de Communes**

Nicole DUREL, Conseillère Municipale, commente la réunion relative au renouvellement de la délégation de service public « Tourisme communautaire » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

D'autre part, elle donne des informations sur le nouveau site internet communautaire avec un lien avec les 9 Communes du territoire.

### **15°) Diagnostic accessibilité voirie et bâtiments recevant du public**

Le Maire donne des informations relatives à la consultation lancée par la Communauté de Communes auprès de différents bureaux d'études pour réaliser des diagnostics « accessibilité des voiries et bâtiments recevant du public » dans l'ensemble des Communes du territoire.

### **16°) Raccordement Eclairage Public ZIC des Prioles**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de raccordement de l'éclairage public intitulé « Raccordement ZIC des Prioles » (dossier n° 09RD00770) transmis par le Sydesl et indiquant le coût total des travaux d'un montant de 9 559,44 € H.T.

Le plan de financement mentionné dans le courrier indique le coût HT restant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal :

- accepte le projet présenté par le Sydesl,
- donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 5 250,00 € H.T.
- sollicite l'aide du Conseil Général,
- dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 20415 sera mise en recouvrement par le Sydesl et qu'une demande de remboursement sera transmise à la Communauté de Communes de Matour et sa région.

### **17°) Extension en souterrain du réseau électrique ZIC des Prioles**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'extension en souterrain du réseau électrique intitulé « Raccordement ZIC des Prioles » (dossier n° 09RDP00770) transmis par le Sydesl et indiquant le coût total des travaux d'un montant de 23 733,40 € H.T.

Le plan de financement mentionné dans le courrier indique le coût HT restant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal :

- accepte le projet présenté par le Sydesl,
- donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 8 600,00 € H.T.
- sollicite l'aide du Conseil Général,
- dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 20415 sera mise en recouvrement par le Sydesl et qu'une demande de remboursement sera transmise à la Communauté de Communes de Matour et sa région.

### **18°) Extension réseau Télécom ZIC des Prioles**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'extension en souterrain du réseau Télécom intitulé « Extension Réseau Télécom - Raccordement ZIC des Prioles » (dossier n° 09RDP00770) transmis par le Sydesl et indiquant le coût total des travaux d'un montant de 6 216,70 € H.T.

Le plan de financement mentionné dans le courrier indique le coût HT restant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal :

- accepte le projet présenté par le Sydesl,
- donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 6 216,70 € H.T.
- dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 20415 sera mise en recouvrement par le Sydesl et qu'une demande de remboursement sera transmise à la Communauté de Communes de Matour et sa région.

### **19°) Centre Communal d'Action Sociale**

Le Maire propose une réunion du C.C.A.S. dans les meilleurs délais pour la préparation des colis de Noël.

### **20°) Repas 2009 du Conseil Municipal**

Le Maire confie à Michel Cortier l'organisation du repas de fin d'année du Conseil Municipal.

### **21°) Bulletin municipal 2009**

Le Maire souhaite qu'une commission soit mise en place rapidement pour l'élaboration du Bulletin Municipal 2009 en vue de sa parution 2<sup>ème</sup> quinzaine de décembre prochain.

Le Conseil Municipal :

- désigne Mmes Martine CARRETTE, Marie LAPALUS et Elisabeth MARTINOT, membres de cette nouvelle commission,
- dit que cette commission se réunira très prochainement.

### **22°) Prélèvement automatique des loyers**

Le Maire indique qu'il serait opportun de mettre en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le prélèvement automatique des loyers pour l'ensemble des appartements et bâtiments commerciaux appartenant à la Commune. Les locataires concernés seraient contactés pour formuler leur accord et signer les documents correspondants.

Le Conseil Municipal :

- accepte la mise en place de ce nouveau dispositif en liaison avec la Trésorerie de Cluny pour l'ensemble des budgets de la Commune,
- charge le Maire d'effectuer toutes les démarches correspondantes et l'autorise à signer les pièces s'y rapportant.

### **23°) Comité des Fêtes**

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Président du Comité des Fêtes de Dompierre sollicitant en vue de la Fête de la moisson d'août 2010 l'autorisation d'utiliser à nouveau la parcelle communale située au dessus des chalets-loisirs afin d'en labourer une partie et d'y semer du blé.

Le Conseil Municipal autorise l'utilisation d'une partie de ce terrain par le Comité des Fêtes.

### **24°) Travaux Ecole**

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme la Directrice de l'Ecole souhaitant la réhabilitation des escaliers de l'école maternelle suite à la suppression de la protection des marches.

Le Conseil Municipal charge la commission des bâtiments d'examiner rapidement les travaux à réaliser.

### **25°) Terrain de tennis**

Il est signalé des travaux urgents à réaliser dans un court de tennis.

Une entreprise spécialisée sera contactée.

## **26°) Elagage des arbres**

Le Maire propose l'élagage cet automne de certains arbres au Centre-Bourg.

Le Conseil Municipal charge Séverine DEBIEMME de recenser les arbres à élaguer.

## **27°) Assainissement des eaux usées**

Jean-Pierre BENAS commente la rencontre avec le Cabinet SECUNDO, Maître d'œuvre de la Communauté de Communes pour les travaux d'assainissement collectif (extension des réseaux et réhabilitation de canalisations).

Divers secteurs ont été examinés et un rapport sera établi dans les prochaines semaines.

D'autre part, le Maire signale que la réunion d'information destinée aux diagnostics SPANC (Assainissement non collectif) a été fixée au vendredi 20 novembre prochain à 18 h.30, salle du Centre Social du Hameau des Ormes. Cette réunion sera animée par les responsables du SPANC du CLUNISOIS et des invitations seront envoyées aux habitants concernés.

## **28°) Adhésion au Pôle Retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saône et Loire**

Le Maire expose les nouvelles dispositions issues de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 portant modification du statut de la Fonction Publique Territoriale qui prévoient que les Centres des Gestion interviennent dans les dossiers retraite CNRACL des agents uniquement sur demande des collectivités.

Le Centre de Gestion a donc mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 un service facultatif, « le pôle retraite », qui assurera les missions suivantes :

- mission d'information et de formation multi-fonds
- intervention sur toutes les procédures liées aux dossiers CNRACL : affiliations, validations des services, liquidations des droits à pension, dématérialisation des dossiers.

Le Maire propose d'adhérer à ce service.

Le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au pôle retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire,
- prend acte de la cotisation mise en place par le Centre de Gestion qui correspond pour notre Collectivité à 150,00 € par an,
- autorise le Maire à intervenir à la signature de la convention d'une durée de 3 ans avec le Centre de Gestion qui prend effet au 01 novembre 2009.

Fin de la réunion : 0 H.30.

- Prochaines réunions : P.L.U. : le jeudi 15 octobre 2009 à 16 h.30 en Mairie,  
Conseil Municipal : mardi 03 nov. 2009 à 20h.30 en Mairie,

